



L'HARICOT CORNILLAIS

Edition – Avril - 2021

N° 3

Sommaire :

1. Mot du Maire
2. Ramassage des encombrants
3. Projet de Marché
4. La bibliothèque : projet boîte à livre
5. Vie Scolaire
6. Vie des Associations :
 - *Ciné plein-air*
 - *Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de Cornille*
7. Adressage
8. Rappel des règles de « Du vivre ensemble »
9. Informations Diverses



Cornillaises, Cornillais,

Cela fait un an que nous vivons dans ce contexte de crise sanitaire et nous entrons aujourd'hui dans la 3^{ème} phase de confinement.

Le Conseil Municipal a dû s'adapter et adapter le fonctionnement de notre commune au gré des nombreux protocoles sanitaires qui se sont succédés. Merci à nos agents communaux, qui nous ont toujours accompagnés dans les diverses organisations mises en place, pour permettre le maintien du service public.

Malgré une certaine lassitude et la nécessité de devoir prendre des décisions sans cesse dans l'urgence, vos élus ont toujours réussi à agir tout en respectant les nombreuses contraintes auxquelles nous étions soumis.

C'est dans ce contexte que nous préparons le vote du budget 2021, avec de fortes incertitudes tant au niveau des recettes fiscales, liées à la suppression de la taxe habitation, qu'au niveau des dépenses, parfois difficilement quantifiables notamment lorsqu'elles sont liées à la COVID 19.

Pourtant, nous avons bon espoir de sortir de cette crise et pouvoir prochainement revivre des moments de partages avec nos proches ou nos amis.

C'est ainsi que nous préparons, avec l'ensemble des associations communales, une soirée cinéma plein air pour le mois de juillet, qui nous permettra, nous en sommes convaincus de retrouver un moment de convivialité et de se rappeler qu'il fait bon vivre à Cornille.

Stéphane DOBBELS



Ouverture de la mairie

Suite aux mesures de l'Etat pour la 3^{ème} vague de Coronavirus, le service de la mairie reste ouvert. Cependant dans un souci de protection des employés merci de privilégier une prise de rendez-vous afin d'accueillir une seule personne à la fois.

☎ 05.53.04.63.33

✉ mairie.decornille@wanadoo.fr

Merci de vous munir d'un masque 😷 et d'un stylo ✍.



2. Ramassage des encombrants :

Le Grand Périgueux a harmonisé depuis octobre 2020 la collecte des encombrants sur l'ensemble des communes. Cette collecte est réservée aux particuliers, dans la limite de 1m³ par enlèvement. Les habitants doivent contacter directement le prestataire dédié à la commune : **ARTEEC au 05.53.46.65.46.**



Quelle date ? : Le 2^{ème} lundi de juin et d'octobre

3. Marché des petits producteurs : **Annulé**

Date à retenir : Dimanche 16 mai 2021 !

Les maraîchers de la ferme « La Clairière », Perrine et Charles nous ont proposé d'effectuer leur traditionnelle vente de plants potagers dans le bourg de Cornille. Aussi, à défaut de pouvoir mettre en place le marché hebdomadaire, pour cette année, nous vous proposons un **marché gourmand le 16 mai 2021** au matin. Vous aurez la possibilité d'acheter vos plants pour votre jardin, des produits naturels à base d'aloé-vera, mais aussi de vous restaurer sur place : présence d'un brasseur, d'un producteur de canard, et vente de frites ! Nous espérons vous y voir nombreux !

Projet de marché hebdomadaire :

L'équipe municipale a pour projet de mettre en place un marché hebdomadaire. Les retours des habitants de Cornille que nous avons eu lors de la consultation au printemps dernier étaient très favorables à la mise en place de ce marché. Cependant, malgré nos recherches actives, nous n'avons pas trouvé suffisamment de producteurs et maraîchers intéressés par ce projet. Nous sommes donc contraints de le mettre en suspens pour le moment.



4. La bibliothèque : Projet Boîte à livres



La municipalité, en lien avec la bibliothèque et l'école, a pour projet de réaliser une boîte à livres sur la commune.

Son but est de donner une seconde vie à vos livres, les partager et les échanger avec les lecteurs de la commune.

La boîte à livres sera réalisée par les agents techniques à l'aide des plans et croquis réalisés par Denis Glemin. Quant à la décoration, les enfants de l'école maternelle seront sollicités.

Il s'agira d'un service gratuit et ouvert à tous.

5. Vie Scolaire :

Pour la prochaine rentrée il est prévu 21 enfants. Cette année nous avons accueillis 3 TPS qui sont arrivés en janvier et pour qui l'intégration c'est très bien passée. Dans le cadre de la gestion sanitaire, le gel hydro alcoolique est utilisé 2 fois par jour et on privilégie le lavage des mains dès que c'est possible, Mr Le Maire S. DOBBELS, remercie les agents communaux (Mmes E. LEDOUX, C. GOURVIAT, C. GERBOU) d'avoir changé leurs horaires pour que le fonctionnement de notre école puisse répondre au protocole sanitaire.

A la fin du mois d'avril, les parents recevront les propositions de poursuite de scolarité qui seront à retourner à l'école pour le 11/05/2021 et la décision définitive qu'ils pourront contester jusqu'au 31/05/2021.

Cette année, le projet pédagogique, va être réalisé par les enfants : un jardin avec légumes et fruits (radis, salades, fraises). En l'absence de festivité, l'école a permis aux enfants de venir déguisés le Vendredi 02 avril pour faire le carnaval de l'école et en même temps une chasse aux œufs dans la cour.

Il est prévu une surprise en fin d'année pour les parents qui seront invités si les conditions sanitaires le permettent ou sinon ce sera filmé.

Le Conseil Municipal prévoit la rénovation de la cuisine de la cantine en mettant des meubles en Inox et le remplacement du lave-mains.

6. Vie des associations :



Nous vous invitons dès à présent à retenir et à inscrire la date du samedi 24 juillet 2021 dans vos agendas.

L'ensemble des associations communales s'associent au Conseil Municipal pour vous organiser une manifestation festive et conviviale autour d'une soirée cinéma plein air. Au menu : apéritif, plancha, crêpes et projection d'un film. Un espoir de pouvoir enfin partager ensemble un moment agréable.

Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de Cornille :

Le vendredi 19 mars à CORNILLE à 17h a eu lieu la commémoration du 59^{ème} anniversaire du Cessez-le-feu du 19 mars 1962 en Algérie : recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Un hommage a été rendu à Henri DAVID victime de la guerre d'Algérie en 1961.



En raison des mesures sanitaires, liées à la crise COVID-19, la cérémonie s'est déroulée avec un public restreint.



Il y a 60 ans le village de CORNILLE (Dordogne) était en deuil suite au décès d'Henri DAVID en Algérie.

L'Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de CORNILLE veut rendre un hommage à Henri DAVID « Mort pour la France » à l'âge de 21 ans le 12 Aout 1961 à Bougie (Algérie).

Nous pensons à sa Famille. (Merci à Christian DAVID (son Frère) et à son épouse pour les photos.)



7. Adressage :

Pour le moment, l'ensemble du dossier a été validé, les devis pour les panneaux reçus et étudiés. Vous serez informés en temps et en heure de la mise en application de ce nouvel adressage.



8. Rappel des règles de « Vivre ensemble » :

❖ Travaux de bricolage, jardinage et entretien sont autorisés :



- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- Les samedis de **9h et 12h** et de **15h à 19h**
- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

❖ Les brûlages sont interdits du **1^{er} Mars au 30 septembre**.



Le non-respect de cette réglementation est susceptible d'entraîner réprimandes et amendes.

❖ Ordures ménagères :



Rappel :

Le bon geste : pour chaque borne enterrée un seul type de déchets.

Les bornes enterrées ne sont pas un dépotoir. Il ne faut rien mettre au sol. Les cartons, cagettes, appareils électriques et les encombrants doivent être apportés à la déchetterie.

Toute personne responsable d'un dépôt sauvage sera verbalisée.

Article L 541-3 du code de l'environnement.

8. Informations diverses :

Recensement des jeunes :

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement, qu'il devra présenter lors de certaines démarches (inscription baccalauréat, examen du permis de conduire, inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans).

Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Recensement en mairie



Convocation JDC



Certificat de participation

Election :



Pour les nouveaux habitants ou les résidents n'ayant pas réalisé leur inscription sur les listes électorales, il est encore temps de le faire. Il vous suffit de prendre rendez-vous en mairie munis de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Date à retenir : élections départementales et régionales

- 20 juin 2021
- 27 juin 2021

Dispositif « Maprocuration » :

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Dès à présent, vous pouvez utiliser le nouveau télé service, « **Maprocuration** », puis aller en personne à la Gendarmerie ou au Commissariat avec une pièce d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne. Ce dispositif a été mis en place pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional de Juin 2021.

Comment ça se passe ?

Le nouveau dispositif se déroule en 3 étapes :

1. Vous effectuez votre demande de procuration sur [maprocuration.gouv.fr](https://www.maprocuration.gouv.fr) (<https://www.maprocuration.gouv.fr/>) après vous être authentifié via **FranceConnect** et avoir indiqué une adresse électronique (e-mail). Vous indiquez la commune où vous votez, l'identité de la personne qui votera à votre place et vous précisez pour quelle élection (ou quelle période) vous souhaitez donner procuration. Dès que vous avez validé votre demande, vous recevrez par courriel une référence à 6 caractères.
2. Muni de cette référence de dossier et d'une pièce d'identité, vous vous rendez dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, quel que soit son lieu. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'agent de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. Votre identité apparaît alors à l'écran et est contrôlée au regard de la pièce d'identité présentée. La validation par l'OPJ ou l'APJ déclenche la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription.
3. Vous serez informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

Voisin Vigilant :

Nous avons pu constater la présence de plusieurs véhicules suspects, mal stationnés. De plus, certains de nos administrés se sont vus dépouillés. De ce fait, restez vigilants et ne manquez pas de prévenir les autorités compétentes afin d'éviter tout désagrément.

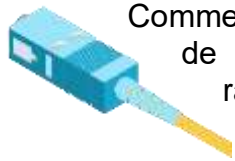


Défibrillateur :



Nous vous informons que la municipalité a fait la récente acquisition d'un défibrillateur. Celui-ci sera bientôt mis à disposition en cas de besoin sous le porche de la Mairie.

Fibre Optique :



Comme vous avez pu le constater en ce début d'année, le déploiement de la fibre au sein de notre commune s'est accéléré : mise en place de poteaux, tirage de ligne, raccordements. Tout cela peut vous paraître long, mais il faudra s'armer encore d'un peu de patience pour pouvoir surfer allègrement sur le net. Concrètement, les travaux de finition sont prévus pour la fin du semestre, avec un début de mise en service courant septembre (délai de trois mois légaux pour la mise en concurrence sur le marché). Pour ceux qui sont déjà équipés de box, votre fournisseur d'accès internet ne manquera pas de vous solliciter pour vous proposer les nouvelles offres fibres.



Si vous souhaitez plus d'informations : <https://nathd.fr/eligibilite/>

Chenille processionnaire :

Les chenilles processionnaires sont les larves de papillons appartenant à la famille des Notodontidae. Sous nos latitudes il en existe deux espèces : la processionnaire du pin et la processionnaire du chêne dont la biologie est quasiment identique à l'exception que la première espèce ravage les pins, et la seconde les feuillus avec une prédilection pour les chênaies.



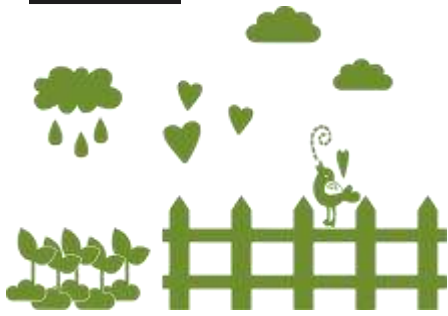
Dangers de la chenille processionnaire

Ce ne sont pas leurs longues soies qui posent problème, mais les poils minuscules que les chenilles projettent en l'air alors qu'elles sont au troisième stade larvaire, lorsqu'elles se sentent menacées ou non. Une simple rafale de vent peut transporter les poils. Leur caractère urticant provoque généralement de sérieuses réactions allergiques et des démangeaisons voire des œdèmes sur les parties du corps les plus exposées : mains, cou, visage, mais peut aussi entraîner des lésions oculaires et des troubles respiratoires sévères. Les animaux domestiques sont particulièrement vulnérables. Un chien ou un chat atteint par les poils urticants peuvent développer une nécrose de la langue pour s'être léché afin d'atténuer les démangeaisons dont il est victime, s'il n'est pas soigné rapidement.

Lutter contre leur prolifération

Des pièges sont à poser avant la période des processions (de février à mai), pour capturer les chenilles au moment de leur descente.

Jardinage



Tous à vos pelles et vos râteaux !

Le printemps est de retour, le soleil aussi : c'est le moment de penser à faire vos petites plantations et de faire travailler les maraîchers locaux. Merci pour eux !



Le Maire et le Conseil Municipal vous remercient de votre lecture